

## Bureau de gestion technique de l'ISO

Le bureau de gestion technique de l'ISO (TMB) s'est réuni début février 2003. Il était précédé d'une groupe spécifique sur l'importante question de la «pertinence globale des normes» (global relevance). Ce concept a été avancé par les Etats-Unis à l'occasion de la désapprobation de la norme préparée par l'ISO/TC 11 «Equipements sous pression» (secrétariat américain), suite à l'action concertée des pays européens qui voulaient éviter une «labellisation» ISO du code ASME.

Diverses autres actions ont été engagées par les Américains pour obtenir une reconnaissance de leurs textes par l'ISO : les projets pilotes menés avec l'ASTM, l'API, l'IEEE, au titre desquels les normes développées par ces organismes sont entérinées par l'ISO ; les «Memorandum of Understanding» signés entre certains comités techniques ISO et les organismes américains (par exemple ISO/TC 35 «Peintures et vernis» et ASTM), qui prévoient la non-concurrence entre l'ISO et l'organisme américain lorsque l'un des deux dispose déjà de normes (ainsi l'ISO s'engage à ne pas développer de normes si des textes ASTM existent).

Le rapport annuel de l'ANSI pour 2001 précisait que la pertinence globale est devenue un concept si important pour le pays que beaucoup d'organismes de normalisation américains ont modifié le nom de leur organisation pour inclure le mot «international» dans le titre.

Une tentative de définition de ce concept de pertinence globale a été avancée par l'ISO : capacité d'une norme à être utilisée et à servir de base au commerce international aussi largement que possible du point de vue des entreprises et pays intéressés.

Les orientations suivantes ont été dégagées :

- Il faut conserver la forte valeur de la norme internationale conditionnée à son apport au marché d'une référence harmonisée – et non d'une diversité de solutions,
- Cet objectif et sa faisabilité doivent être vérifiés dès le début des travaux, en s'assurant d'une implication suffisante des parties concernées et d'une claire vision de l'enjeu : la politique d'une plus forte association des Pays en développement contribue à cet objectif.
- La préférence doit être donnée aux normes de résultats plutôt que de moyens - mais ces dernières peuvent néanmoins avoir leur utilité,
- Une bonne utilisation des spécifications techniques (TS) peuvent constituer une étape intermédiaire vers une norme internationale, en cas de difficulté d'obtention du consensus,
- Il est possible de tenir compte dans la norme internationale de «différences essentielles» (conformément à l'annexe 3 de l'accord TBT de l'OMC sur les entraves techniques aux échanges) dûment justifiées (exemple : le climat, mais pas les réglementations locales) dans le cadre de règles à définir ou d'une autorisation du TMB,

- Les instances de l'ISO doivent s'approprier la «culture» de la pertinence globale : il faut appliquer ce critère lors de l'élaboration des propositions de nouveaux sujets, et encourager le maximum de pays à voter.

La question de pouvoir intégrer dans des normes ISO des références à des documents nationaux, lorsqu'il existe des normes ISO sur le sujet, a fait l'objet d'une déclaration du secrétariat central sur la politique en matière de références normatives. Ce document, après avoir rappelé les dispositions figurant dans les directives pour l'établissement des normes ISO, indique que la préférence doit être donnée à la norme ISO, de façon à maintenir la cohérence globale de la collection. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation de la part du TMB.

Concernant la durée de développement des normes, un délai global de 3 ans est proposé, qui peut être porté à 4 ans dans des cas exceptionnels.

Par ailleurs un groupe consultatif de l'ISO comprenant des représentants du monde des entreprises, des instances de réglementation, des syndicats de salariés et des consommateurs a recommandé deux étapes concrètes pour aider l'ISO à déterminer s'il convient ou non d'élaborer des normes ou d'autres référentiels traitant de la responsabilité sociale des entreprises et organismes :

- en premier lieu, élaborer un rapport technique établissant l'état de l'art dans le monde en matière de codes, lignes directrices et spécifications pour la responsabilité sociale, et
- en second lieu, établir un argumentaire pour la préparation d'une norme contenant des lignes directrices relatives à un système de management, norme incluant spécifiquement un processus pour l'auto-déclaration de conformité par les organismes et excluant une évaluation par tierce partie.

Noter enfin que le numéro de février 2003 du bulletin ISO présente un article signé André-Noël Walter (société Guitel adhérente du SIMMA) et Christophe Tissier (UNM) sur la normalisation des roues et roulettes (voir article du mois).

## **From wheel to castor, in search of mobility**

*From wood to plastics, the wheel has evolved through the ages, accompanying man in his unceasing quest for progress and mobility. This invention was undoubtedly the greatest stroke of genius mankind ever had. The wheel is one of those original tools which made the development of our civilization possible.*



Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à Mme D. KOPLEWICZ (d.koplewicz@unm.asso.fr)